

Règlement du concours de dessin Esprit Calvet 2017

Les techniques

Les candidats devront respecter les règles suivantes :

- Le dessin devra être réalisé sur un format Raisin (65 X 50 cm).
- support souple : papier de qualité supérieure.
- Grammage maximum : 380 grammes.
- Le papier peut être préparé ou teinté si nécessaire.
- Le dessin doit être monochrome

Les techniques autorisées sont :

- Le crayon graphite
- La pierre noire,
- La pointe d'argent
- « Les trois crayons » sur papiers mi- teinte,
- La plume,
- Le calame,
- Le stylen,
- Le rotring,
- Lavis à l'encre de Chine, au bistre, à la sépia ou toute autre aquarelle monochrome.

Conditions et modalités d'inscriptions

L'âge limite pour concourir est de 24 ans (dans l'année 2017). Les candidats doivent :

- **soit être scolarisé à Avignon ou dans les communes du [Grand Avignon](#),**
- **soit habiter à Avignon ou dans les communes du Grand Avignon.**

Les candidats peuvent se présenter sous le parrainage d'une école ou indépendamment.

Les candidats doivent remplir la fiche d'inscription à télécharger sur notre site ou la retirer à la Fondation Calvet et l'adresser (avec les pièces justificatives demandées) dans nos bureaux sise 63, rue Joseph Vernet (3^{ème} étage) **jusqu'au 16 décembre 2016 avant 17h.**

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier est incomplet et nous parvient après cette date.

Suite à l'inscription, **une carte vous sera remise qui vous donnera un droit d'entrée aux Musées de la Fondation Calvet aux jours et heures d'ouverture :** <http://www.fondation-calvet.org/avignon/fr/musees-et-bibliotheques>

Dépôts des dessins

Le dépôt des dessins se fera dans les bureaux de la Fondation Calvet sise 63, rue Joseph Vernet (3^{ème} étage), **au plus tard le 5 mai 2017 avant 17h00**. Aucun dessin ne sera accepté après cette date.

Le dessin doit être remis dans une pochette de protection et devra indiquer au dos les noms, prénoms et coordonnées téléphoniques du candidat. Il devra être accompagné d'une note explicative. Aucun dessin ne sera accepté par courrier électronique.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Une seule participation par personne sera acceptée pendant toute la durée du Concours.

Les personnes ayant obtenu le prix précédemment ne peuvent se présenter au concours.

Toute participation comportant une anomalie (incomplète, falsifiée, erronée, fantaisiste) ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Concours, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de sa participation. Tout dessin de pornographie, haine raciale, contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs et comportant des logos de marques déposées sont interdits.

Remise des prix

La remise des prix, en présence des participants, se fera le mardi 30 mai. Une invitation sera envoyée à tous les participants aux concours une dizaine de jours avant.

Le jury pourra demander un entretien aux candidats sélectionnés. Les décisions du jury seront sans appel.

Les résultats ne seront pas communiqués au téléphone et les lauréats seront avisés personnellement des résultats le jour de la remise des prix. Les dessins primés restent la propriété de la Fondation Calvet.

Informations sur notre site : <http://www.fondation-calvet.org/>

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Signature :

Date :